

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0585

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fourniture de carburants en vrac destinés aux différents services de la Communauté urbaine -
Marché à bons de commande - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché relatif à la fourniture de carburants en vrac destinés aux différents services de la Communauté urbaine arrive à expiration le 31 décembre 2002. Il convient de le renouveler.

Aussi un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à cette fourniture est-il soumis au Conseil.

Un appel d'offres ouvert composé d'un lot unique serait lancé en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande, en application des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics, avec une estimation annuelle exprimée en quantité de :

- 600 000 litres minimum,
- 2 400 000 litres maximum.

Ce marché aurait une durée ferme de sa date de notification au 31 décembre de la même année. Il pourrait être expressément reconduit pour une durée totale n'excédant pas trois ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

2° - Décide :

a) - que la fourniture visée ci-dessus sera traitée dans le cadre d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I-1er du code des marchés publics,

b) - de procéder, pour son attribution, par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter et à signer l'offre retenue pour valoir acte d'engagement,

b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2003 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5340 - centre de gestion 5341 - compte 606 220 :

- fonction 812 - ligne de gestion 011180,
- fonction 813 - ligne de gestion 011182.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,